

Séance du 09 Novembre 2022

PRESENTS :

Mesdames AMOROS - BASSANELLI - CANIVET- CHANAVAS- PONTET- MAUREL -
Messieurs COURTECUISSÉ - DERRIVE - JOULLIÉ - RIVET

PROCURATIONS :

Monsieur DAUDET a donné pouvoir à Madame AMOROS
Madame DECHER a donné pouvoir à Monsieur DERRIVE
Monsieur MOREAU a donné pouvoir à Madame PONTET

ABSENCE :

Madame TALLET
Monsieur GARCIA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, à 18 h.

Secrétaire de séance : Magalie BASSANELLI

Madame AMOROS, Vice-Présidente, accueille Madame Danielle MAUREL, membre de l'association Les Restos du Cœur, qui remplace Madame SOLERE et Madame Danielle CHANAVAS, membre de l'association Le Foyer des Vignères, qui remplace Madame LEFEE, dans le collège associatif des membres du conseil. Un tour de table est réalisé pour que chacun se présente.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2022

APPROUVE A L'UNANIMITE

II. DELIBERATION CONCERNANT MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Vu l'article L. 430-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 19 octobre 2022,

Madame La Vice-Présidente indique qu'après la mise en place du télétravail dans le contexte de la crise sanitaire, il convient de mettre en œuvre le télétravail de droit commun tel que défini dans les textes. Pour être cohérent avec l'organisation de la mairie de CAVAILLON, le CCAS autorisera les agents qui en font la demande et qui ont des missions compatibles avec le travail à distance et le matériel adéquat, à exercer au plus une journée de télétravail par semaine sous réserve des nécessités de service.

Pour cela, une charte du télétravail fixant des règles identiques à celles adoptées pour les services de la ville annexée à la présente délibération, a été mise en place.

Madame La Vice-Présidente précise qu'une demande devra être faite par les agents auprès de leur Responsable de Pôle et que le télétravail sera possible sur une journée ou 2 ½ journées fixes, entre lundi et jeudi. De plus, ils auront à leur disposition un PC portable ainsi qu'un téléphone portable (avec un forfait inclus).

Ils devront également fournir :

- une attestation d'assurance habitation (couverture du risque télétravail),
- l'attestation de conformité du lieu d'exercice du télétravail,
- un test de connectivité au réseau,
- l'attestation de prise de connaissance de la charte

Monsieur JOULLIÉ demande combien d'agents seraient concernés. Madame MERCIER, la Directrice, lui répond que 14 agents sur 17 peuvent potentiellement en faire la demande.

Madame CANIVET demande si ces agents sont éloignés de leur lieu de travail. Ce à quoi Madame MERCIER répond que 7 sont à une ½ heure de Cavaillon et les 7 autres à Cavaillon et alentours.

APPROUVE A L'UNANIMITE

III. DELIBERATION POUR UNE AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA TELEGESTION

Madame La Vice-Présidente indique aux membres du Conseil d'Administration que le service maintien à domicile du CCAS projette de mettre en place la télégestion mobile pour faciliter les relations avec les partenaires financeurs et entre le service administratif, les aides à domicile et les usagers.

Il s'agit d'équiper chaque aide à domicile d'un téléphone permettant d'être en relation directe avec le logiciel du maintien à domicile pour la gestion des pointages chez les bénéficiaires et les échanges avec le service administratif (planning, informations sur les bénéficiaires, ...). Cet outil permettra au service d'être plus réactif et optimal dans notre fonctionnement.

Pour financer cet équipement, le CCAS va déposer une demande de subvention de 12 999 euros auprès du Département de Vaucluse dans le cadre de la convention en cours avec la CNSA, qui concerne la mise en place du dispositif, l'équipement des aides à domicile, la formation et l'accompagnement des équipes.

Par ailleurs, Madame La Vice-Présidente précise que la mise en place du dispositif implique un coût en charge de fonctionnement (abonnements et maintenance) estimé à 7 883.60 euros annuels.

Si une subvention est obtenue, le CCAS mettra en place une procédure de Marché adaptée afin d'optimiser le coût du dispositif.

APPROUVE A L'UNANIMITE

IV. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Monsieur Guillaume GREGOIRE, Responsable Pôle Appui Technique, Administratif et Financier, indique aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient d'ajuster le budget du CCAS pour tenir compte des charges financières à honorer, constituées par les charges de l'emprunt suite à l'acquisition de l'immeuble DUPUY-MONTBRUN et le paiement des frais liés à la ligne de trésorerie.

Virement de crédit entre chapitre

Chapitre	Compte	Montant
011 – Charges à caractère générales	6332 – Fêtes et cérémonies	- 280
66 - Charges financières	6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	+ 280

Madame La Vice-Présidente propose de passer au vote.

APPROUVE A L'UNANIMITE

IX. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN CAS D'ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI DE FONCTIONNAIRES SUSCEPTIBLES D'ASSURER LES FONCTIONS CORRESPONDANTES

Madame La Vice-Présidente indique qu'il convient de recruter un agent contractuel dans le cadre des missions de coordination de l'atelier santé ville à compter du 1^{er} janvier 2023 de la catégorie hiérarchique A, à temps non-complet (90%).

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra être titulaire d'au moins un bac+ 3 ou bac + 4 ou équivalent dans le domaine sanitaire et social et avoir une expérience professionnelle dans le secteur de la santé. La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 344 augmenté des indemnités en vigueur dans la collectivité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- Madame AMOROS informe les administrateurs que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le Mercredi 7 Décembre.
- Rappel de la date des colis de Noël le vendredi 2 Décembre à l'OCRA.
- Madame AMOROS signale que, comme l'année dernière, elle se rendra avec Madame MERCIER à l'EHPAD de Cavaillon pour distribuer aux 90 pensionnaires, des pâtes de fruits et des calissons, commandés à l'ESAT La Roumanière.

Sachant que les personnes âgées ne sont pas toutes originaires de Cavaillon, le Conseil d'Administration songe à arrêter cette distribution l'année prochaine.

En contrepartie, les conditions d'attribution des colis de Noël pourrait être modifier en diminuant l'âge requis (70 ans à aujourd'hui).

La séance est levée à 18 h 30.

Le Président,

La Vice-Présidente,

Les Membres,

The block contains several handwritten signatures in blue ink. At the top left, there is a signature that appears to be 'Lattis'. Below it, there is a signature that appears to be 'B. Cassinelli'. To the right of these, there are several other signatures, some of which are more stylized and less legible. The signatures are arranged in a cluster, with some overlapping.